

# Mairie de Mirabel aux Baronnie

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le jeudi 24 septembre 2015 à 18 heures, le Conseil municipal, convoqué le 18, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence du Maire, Cristian Cornillac.

*Présents* : Allais, Bérenger, Borel, Brémond, Brusseau, Corbel, Cornillac, Diasparra, Donzet, Duprat, Duval, Fériaud, Giovanelli, Pascal, Ponzo, Trolet, Zamora. *Absentes* : Montaud, Villemin (pouvoir à Trolet).

<b>Conseil municipal du 24 septembre 2015</b>
---

<b>Compte rendu</b>
---------------------

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance. Le compte rendu du 24 juin 2015 est adopté à l'unanimité et Mme Zamora est désignée comme secrétaire de séance. Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour deux points complémentaires, et le Conseil municipal approuve à l'unanimité : modification du règlement de fonctionnement de la crèche et décision modificative du budget annexe de la crèche.

### **Aménagement de la traverse du village**

#### *1° Montant des travaux et tranches*

Le Maire dit que le cabinet Planisphère avait estimé à 1 000 000 € HT le montant des travaux. Il propose de les réaliser en quatre tranches de 250 000 € HT entre 2017 et 2020 ; la consultation des entreprises serait lancée à l'automne 2016. M. Donzet dit qu'il s'agirait, dans la première tranche, de faire partir les réseaux séparatifs depuis la route de Villedieu jusqu'à l'angle du parking du Pôle médical. Le Conseil approuve à l'unanimité.

#### *2° Consultation pour le choix du maître d'œuvre*

Le Maire propose d'approuver le DCE<sup>1</sup> préparé par l'assistance à maîtrise d'ouvrage, (le Centre des Routes du Conseil départemental) pour le choix d'un bureau d'étude pour la maîtrise d'œuvre des travaux et de lancer la consultation : préparation et exécution des marchés, conduite des travaux. Le Conseil approuve à l'unanimité.

#### *3° Consultation pour le choix d'un coordinateur de sécurité*

Le Maire propose de lancer la consultation pour le choix d'un coordinateur de sécurité. Le Conseil approuve à l'unanimité.

#### *4° Levé topographique*

Le Maire dit qu'à la demande du Conseil départemental, la Municipalité va faire réaliser un levé topographique pour 4164 €. Le Conseil approuve à l'unanimité.

### **Cantine**

#### *1° Renouvellement d'un contrat d'avenir*

Le Maire et M. Donzet proposent de renouveler pour deux ans le contrat d'avenir de Gaëtan Debray à raison de 25 heures par semaine. Les contrats aidés pour Gaëtan s'achèvent le 30 septembre 2017. Le Conseil approuve à l'unanimité et donne pouvoir au Maire pour signer le contrat.

#### *2° Non-renouvellement du contrat de fourniture et livraison des repas du centre de loisirs*

M. Donzet informe le Conseil du non-renouvellement en 2016 du contrat avec la CCVE<sup>2</sup> pour la fourniture et la livraison des repas du centre de loisirs des Guards. Les services seront réorganisés en conséquence.

### **Crèche**

---

<sup>1</sup> DCE : Dossier de consultation des entreprises.

<sup>2</sup> CCVE : Communauté de communes du Val d'Eygues.

1° *Augmentation du temps de travail de 4 heures 30 et signature d'un contrat de 13 heures*

Le Maire et M. Donzet proposent, suite au départ définitif d'Adélie Jame, d'augmenter, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015, le temps de travail d'Adeline Leblond de 4 heures 30 et de signer un contrat de 13 heures avec Isabelle Martin. Le Conseil approuve à l'unanimité et donne pouvoir au Maire pour signer le contrat.

2° *Prime d'intéressement à la performance collective*

M. Donzet dit que, suite aux accords de recrutement, Mme Cléménçot, directrice, bénéficie d'un régime indemnitaire qu'il convient d'adapter pour les deux mois d'août et de décembre. Il propose de substituer à ce régime, 151 euros bruts, une prime d'intéressement à la performance collective des services dont le montant brut maximal, 300 euros par an, est adapté pour ces deux mois. Le Conseil approuve à l'unanimité.

## **Écoles**

1° *Contrat d'intervenant TAPS<sup>3</sup> pour le théâtre*

Le Maire et M. Donzet proposent, pour les TAPS, de signer avec Anne Loncle un contrat d'intervenante à l'école primaire pour l'année 2015-2016 en matière de théâtre aux conditions antérieures. Le Conseil approuve à l'unanimité et donne pouvoir au Maire pour le signer.

2° *Heures effectuées non payées*

M. Donzet dit qu'en raison de son emploi du temps, et de son temps partiel, Élise Pasquier a effectué, dans l'année 2014-2015, 115 heures en plus : 68 heures dues à l'emploi du temps, 35 heures de préparation TAPS, 2 heures de réunion et 10 heures de rédaction du PEDT<sup>4</sup>. Il propose soit de payer ces heures à Élise Pasquier soit d'adapter son emploi du temps pour qu'elle les récupère. Le Conseil, en principe, privilégie la récupération des heures ; toutefois, dans le cas d'Élise Pasquier, vu ses fonctions et son emploi du temps, le Conseil décide de lui payer ces heures, qui sont des heures complémentaires.

3° *Renouvellement d'un temps partiel à 80 %*

Le Maire propose, à la demande d'Élise Pasquier, de renouveler au 1<sup>er</sup> octobre 2015, et pour un an renouvelable deux fois, son temps partiel à 80 %. Le Conseil approuve à l'unanimité.

## **Projet de skate parc – Ajustement du projet et demande de subvention**

1° M. Pascal propose d'ajuster le projet de skate parc (49 000 € HT, devis Val-Rhône TP) en prévoyant l'aménagement complet des abords (34 500 € HT, devis Missolin). Le Conseil approuve à l'unanimité le projet présenté.

2° Il propose de demander au Conseil Départemental une subvention au plus fort taux possible pour ce projet ajusté. Le Conseil approuve à l'unanimité.

## **Décisions modificatives**

1° Le Maire dit que les conditions d'octroi du FPIC<sup>5</sup> ayant été durcies, de bénéficiaire en 2014, la Commune est débitrice en 2015. Il en résulte une perte sèche de 6 376 € sur l'estimation budgétaire (alors que le durcissement, donc le montant, n'était pas connu). Il propose d'adopter une décision modificative pour entériner budgétairement ce montant. Le Conseil approuve à l'unanimité.

2° Il propose d'intégrer les travaux d'assainissement dans l'amortissement 2015 du budget annexe de l'assainissement. Il s'agit d'une opération d'ordre sans effet sur l'équilibre budgétaire. Le Conseil approuve à l'unanimité.

3° M. Donzet propose une décision modificative de 93 € sur le budget annexe de la crèche pour rembourser à trois familles des trop-versés sur l'exercice 2013 : compte 673. Le Conseil approuve à l'unanimité.

---

<sup>3</sup> TAPS : Temps d'activités périscolaires.

<sup>4</sup> PEDT : Plan éducatif territorial.

<sup>5</sup> Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales.

## **PCS<sup>6</sup> – Convention Eau et Ravitaillement**

Le Maire dit que, dans le cadre de l'adoption du Plan communal de sauvegarde, il est proposé d'autoriser la signature de conventions bipartites entre la Commune et les commerçants ayant pour objectif de permettre le ravitaillement en bouteilles d'eau et en denrées alimentaires dans l'hypothèse de déclenchement du PCS. Le Conseil approuve à l'unanimité et donne pouvoir au Maire pour les signer.

## **Accessibilité – Adoption de l'Ad'Ap<sup>7</sup>**

M. Pascal propose d'autoriser la présentation de la demande de validation de l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en conformité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public sur le territoire de la Commune. Le Conseil approuve à l'unanimité et donne pouvoir au Maire pour signer tout document utile.

## **Astreintes des services techniques – Mise en conformité à la nouvelle réglementation**

Suite au décret du 14 avril 2015,

1° Le Maire propose d'ajuster les montants des astreintes des cantonniers : 159,20 € bruts par semaine. Le Conseil approuve.

2° Le Maire dit qu'il faut décider si les interventions en cas d'astreinte seront indemnisées (indemnité d'intervention : 16 à 22 € bruts selon la période) ou compensées (repos compensateur : nombre d'heures de travail effectif majoré de 25 à 100% selon la période). Le Conseil décide que les heures seront compensées et non pas indemnisées.

## **Acte administratif de cession à intervenir**

M. Donzet propose de signer un acte administratif avec M. Albert Reynier relatif à la cession de la parcelle G-1503 au profit de la Commune pour la création d'un passage piéton. Le Conseil approuve à l'unanimité et donne pouvoir au Maire pour le signer.

## **Administration – Résiliation des contrats Cegid et convention avec JVS Mairistem**

Le Maire et M. Donzet expliquent qu'en raison de la baisse drastique des prestations du fournisseur de logiciels administratifs (comptabilité, paye, cimetière, élections, facturation, état civil), il est proposé de résilier tous les contrats et de signer un contrat de trois ans avec un autre fournisseur, très implanté dans le département (130 communes), et recommandé par le Trésor Public de Nyons.

Fournisseur actuel : Cegid. Fournisseur envisagé : JVS Mairistem.

Coût annuel actuel : 7500 €. Coût annuel JVS : 6250 €.

Coût du changement de logiciels : 2350 € HT.

Le Conseil approuve à l'unanimité et donne pouvoir au Maire pour signer le contrat avec JVS Mairistem.

## **Crèche – Modification du règlement de fonctionnement**

M. Donzet dit que, suite au contrôle, la CAF<sup>8</sup> exige la modification du règlement de fonctionnement sur un seul point. Il faut supprimer la priorité donnée aux parents qui travaillent pour l'inscription des enfants. À cette modification est conditionné le versement du rappel de 2600 € sur 2013, suite au contrôle. Après avoir pris connaissance du projet d'article, le Conseil approuve à l'unanimité.

## **Questions diverses**

### **Motion pour le centre équestre de la Gard (Centre du Rouet)**

Le Maire de Condorcet invite le Conseil municipal de Mirabel à adopter une motion pour

---

<sup>6</sup> PCS : Plan communal de Sauvegarde.

<sup>7</sup> AD'AP : Agenda d'accessibilité programmée.

<sup>8</sup> Caisse d'Allocations familiales.

sauver le centre du Rouet, ex-centre équestre de la Garde. Le Conseil adopte à l'unanimité une motion de soutien.

### **Restitution de la caution du Café de France**

Le Maire dit qu'il faut décider s'il y a lieu de restituer la caution de 20 000 € à Mike Green pour le Café de France. Le Conseil dit qu'elle sera restituée quand il aura déposé les bilans de clôture.

### **Dispositif national d'accueil et d'intégration des réfugiés**

Le Maire invite les familles souhaitant apporter leur soutien aux réfugiés par la mise à disposition de logements ou par l'apport de dons (équipements et autres) de se rapprocher de l'association « Diaconat Protestant », spécialiste des questions d'asile sur le département :

[refugies.drome@diaconat26-07.org](mailto:refugies.drome@diaconat26-07.org).

### **Foyers-logements des Oliviers**

À la demande de l'Hôpital de Nyons, Mme Fériaud invite le Conseil à participer à hauteur de 150 € au financement de l'achat d'un fauteuil roulant électrique. Le Conseil approuve.

La Secrétaire,  
Nathalie ZAMORA